

Département  
de  
Vaucluse

VILLE D'ORANGE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du 25 SEPTEMBRE 2023

Arrondissement  
d'AVIGNON

N° 940

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS et le 25 SEPTEMBRE à 9 heures, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de la ville d'ORANGE, sous la Présidence de M. Yann BOMPARD, Maire-Président du C.C.A.S.

Nombre de membres : **Étaient présents** :

- En exercice : 17
- Présents : 14
- Votants : 15

Refus de vote : 0  
Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 15

Monsieur le Maire-Président, Yann BOMPARD.  
Mesdames Joëlle EICKMAYER, Marcelle ARSAC,  
Chantal GRABNER, Christiane JOUFFRE, Aubierge  
POULAIN, Marie-Paule ZIMMERMANN, Françoise  
NICOLAÏ et Eliane DELOY.

Messieurs Christian COSTE, Jonathan ARGENSON,  
Armand BEGUELIN, Alain DURAND, Michel  
COMMUNAL.

**Était absent excusé** :

Monsieur Xavier MARQUOT

**Étaient absents** :

Madame Yannick CUER.  
Monsieur Olivier CALAY-ROCHE.

**Pouvoir** :

M. Xavier MARQUOT donne pouvoir à Mme  
EICKMAYER



Service d'aide à la personne – Convention d'utilisation du portail  
extranet « Espace Partenaires »

## LA SEANCE SE POURSUIT

Le portail Espace Partenaires est un extranet, conçu et développé par l'Assurance Maladie, destiné à l'usage du partenaire et facilitant ses interactions avec la caisse de Vaucluse, concernant l'accès aux droits et aux soins des publics en situation de fragilité ou de vulnérabilité qu'il accompagne.

Cet espace permettra aux services du CCAS de signaler, à la caisse de Vaucluse, des personnes qui éprouvent des difficultés dans les démarches d'accès à leurs droits et/ou à leurs soins. Il s'agira de personnes que le CCAS suit ou accompagne, éligibles à des droits, éloignées du système de soins, ou dans l'incapacité d'y recourir.

La caisse d'Assurance Maladie propose donc au CCAS de signer une convention d'utilisation qui décrit les engagements des parties relatifs à l'usage de l'Espace Partenaires.

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré, **le Conseil d'administration** :

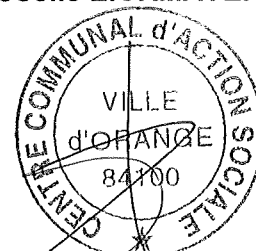
- **APPROUVE** l'utilisation du portail extranet « Espace Partenaires » de la caisse d'Assurance Maladie.
- **AUTORISE** M. le Président ou Mme La Vice-Présidente à signer la convention d'utilisation du portail extranet « Espace Partenaires », annexée ci-joint.
- **AUTORISE** M. le Président ou Mme la Vice-Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Suivent les signatures pour copie conforme,

La secrétaire de séance  
Chantal GRABNER



La Vice-présidente du CCAS,  
Joëlle EICKMAYER



Certifié exécutoire par le Président,  
Compte tenu de la réception en Préfecture le :  
Et de la Publication le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*